

1 [VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement du fuscopannaire à 2 taches blanches en Ontario

3 Ce document constitue le programme de rétablissement du fuscopannaire à taches
4 blanches, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais
5 seulement.

6 La disponibilité

7 Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the
8 *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement
9 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir
10 de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

11 Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

12 Le résumé du programme de rétablissement

13 Le fuscopannaire à taches blanches (*Fuscopannaria leucosticta*) est un lichen formant
14 de nombreux lobes qui se chevauchent, présentant une couleur entre gris et marron et
15 des bordures blanches. Les lobes qui se chevauchent ressemblent à des bardeaux au
16 corps végétatif et se présentent comme un tapis fibreux noir-bleu d'hyphes qui se
17 trouvent sous le thalle du lichen, lequel est étroitement attaché au substrat. L'espèce vit
18 généralement sur l'écorce des arbres, bien qu'elle soit également observée sur des
19 rochers. L'observation de l'espèce dans la région des Grands Lacs du Canada et des
20 États-Unis est rare, et le fuscopannaire à taches blanches est considéré comme rare ou
21 disparu dans plusieurs États voisins de l'Ontario. Au Canada, la présence de l'espèce a
22 été signalée en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, au sein de
23 quatre sous-populations distinctes (dont deux sont situées en Ontario). Deux sous-
24 populations sont présentes en Ontario, l'une dans le district de Thunder Bay et l'autre
25 dans le district de Rainy River. Elles sont réparties sur un site historique et sept sites
26 récents. Le fuscopannaire à taches blanches est inscrit comme espèce en voie de
27 disparition sur la Liste des espèces en péril en Ontario ([Règlement de l'Ontario 230/08](#)).

28 Cette espèce occupe un habitat très caractéristique en Ontario. La majorité des
29 colonies documentées se situent dans des marécages anciens et des forêts humides
30 dominées par le thuya occidental mature (*Thuja occidentalis*). En Ontario, on observe
31 sa croissance exclusivement sur l'écorce que les rapports précisent être de thuya
32 occidental mature. Les occurrences de l'espèce sont principalement concentrées dans
33 des zones protégées des perturbations naturelles (p. ex., des incendies). Bien qu'à ce
34 jour, aucune donnée détaillée relative aux sols à proximité des occurrences n'ait été
35 recueillie, les sols superficiels semblent être constitués de fins minéraux recouverts de
36 matières organiques.

37 Le facteur limitant le plus le potentiel de rétablissement du fuscopannaire à taches
38 blanches est la disponibilité de l'habitat. La croissance du fuscopannaire à tache
39 blanche dépend de caractéristiques très spécifiques en matière de l'habitat et de
40 substrat. On sait de l'espèce qu'elle pousse sur un type de substrat (c.-à-d. l'écorce des

41 thuyas matures et inclinés), au sein d'un grand type d'écosystème (c.-à-d. des zones
42 marécageuses non perturbées de thuyas matures) et dans une gamme étroite de
43 conditions biophysiques (p. ex., humidité, luminosité, température, qualité de l'air).

44 Les dommages directs causés au fuscopannaire à taches blanches résultent de divers
45 processus de source anthropique impliquant l'enlèvement d'arbres hôtes, la perte
46 d'habitat ou des modifications microclimatiques dans le milieu naturel environnant
47 perturbant les besoins très spécifiques l'espèce. Les principales menaces à la survie et
48 au rétablissement du fuscopannaire à taches blanches (énumérées par ordre de
49 gravité) sont (1) la perte d'habitat, (2) la dégradation de l'habitat, (3) les modifications
50 du régime hydrologique, (4) les changements climatiques et (5) la pollution
51 atmosphérique.

52 L'objectif de rétablissement recommandé pour le fuscopannaire à taches blanches est
53 de maintenir les thalles localisés et, dans la mesure du possible, d'augmenter le
54 nombre de thalles dans les sites connus et de toute occurrence nouvellement
55 découverte, afin de réduire la probabilité de disparition de l'espèce. Les
56 recommandations de protection et les objectifs de rétablissement sont les suivants :

- 57 1. Maintenir ou accroître la viabilité à long terme de toutes les occurrences
58 connues.
- 59 2. Mener des relevés ciblés des zones d'habitat convenable pour déterminer la
60 taille et la répartition réelles de la population en Ontario.
- 61 3. Promouvoir la sensibilisation au fuscopannaire à taches blanches en collaborant
62 avec divers intervenants (p. ex., les autorités approbatrices, les propriétaires
63 fonciers, le secteur industriel, les groupes voués à la conservation et les
64 municipalités) et les organisations et collectivités autochtones.
- 65 4. Comblar les principales lacunes en matière de connaissances.

66 Comme de nombreux cyanolichens sensibles, le fuscopannaire à taches blanches
67 dépend fortement des conditions particulières des microsites. Le maintien des niveaux
68 d'humidité existants, de la luminosité, de la température de l'air ambiant, du pH du
69 substrat et de la présence de couverts d'arbres adjacents; tous ces critères sont
70 reconnus comme essentiels pour protéger à la fois l'arbre hôte et les thalles en soi. À la
71 lumière des facteurs susmentionnés, il est recommandé de considérer lors de
72 l'élaboration d'un règlement sur l'habitat le ou les écosites et un rayon d'au moins
73 200 m autour d'un ou de plusieurs écosites (et non pas de l'occurrence comme telle) où
74 le fuscopannaire à taches blanches est présent.

75